

Les états financiers du

## **RÉGIME ÉTUDIANT EMBARK**

Régime d'épargne-études offert par la Fondation Embark étudiant

États financiers annuels audités

Exercice clos le 31 décembre 2023 et période allant du 9 décembre 2022 au 31 décembre 2022

## **Responsabilité de la direction à l'égard de l'information financière**

Les états financiers ci-joints du Régime étudiant Embark (le « Régime ») ont été préparés par la direction et approuvés par le conseil d'administration de la Fondation Embark étudiant. Il incombe au conseil d'administration d'examiner et d'approuver les états financiers ainsi que de superviser la façon dont la direction s'acquitte de sa responsabilité quant à la présentation de l'information financière.

La Fondation Embark étudiant, par l'entremise d'Embark étudiant corp., sa filiale en propriété exclusive qui administre le Régime, maintient des processus adéquats pour s'assurer que l'information financière produite est pertinente et fiable. Les états financiers, qui ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière, comprennent des montants établis à partir d'estimations et de jugements. Les méthodes comptables significatives, que la direction juge appropriées pour le Régime, sont décrites à la note 3 des états financiers.

KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L., auditeur indépendant du Régime, a audité les états financiers conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada afin de pouvoir exprimer une opinion sur les présents états financiers à l'intention du fiduciaire, aux souscripteurs et aux bénéficiaires du Régime étudiant Embark. Son rapport suit.

**Conseil d'administration**  
**Mississauga (Ontario)**  
**Le 25 mars 2024**



**KPMG s.r.l./s.e.n.c.r.l.**  
Bay Adelaide Centre  
333, rue Bay, Bureau 4600  
Toronto (Ontario) M5H 2S5  
Canada  
Téléphone 416-777-8500  
Télécopieur 416-777-8818

## RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Au fiduciaire, aux souscripteurs et aux bénéficiaires du Régime étudiant Embark

### **Opinion**

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Régime étudiant Embark (le « Régime »), qui comprennent :

- les états de la situation financière au 31 décembre 2023 et au 31 décembre 2022;
- les états du résultat global pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 et pour la période allant du 9 décembre 2022 au 31 décembre 2022;
- l'état de l'évolution de l'actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires pour l'exercice clos le 31 décembre 2023;
- les tableaux des flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 et pour la période allant du 9 décembre 2022 au 31 décembre 2022;
- ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des méthodes comptables significatives;

(ci-après, les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Régime au 31 décembre 2023 et au 31 décembre 2022, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 et pour la période allant du 9 décembre 2022 au 31 décembre 2022, conformément aux normes IFRS de comptabilité.

### **Fondement de l'opinion**

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section **Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers** de notre rapport de l'auditeur.

Nous sommes indépendants du Régime conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

### ***Autres informations***

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent :

- des informations contenues dans le Rapport de la direction sur le rendement du Fonds déposé auprès des commissions des valeurs mobilières canadiennes compétentes.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons et n'exprimerons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations désignées ci-dessus et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, et à demeurer attentifs aux indices suggérant que les autres informations comportent une anomalie significative.

Nous avons obtenu les informations contenues dans le Rapport de la direction sur le rendement du fonds déposé auprès des commissions des valeurs mobilières canadiennes compétentes à la date du présent rapport de l'auditeur. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués sur ces autres informations, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait dans le rapport de l'auditeur.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

### ***Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers***

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes IFRS de comptabilité, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Régime à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Régime ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Régime.

### ***Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers***

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers, pris dans leur ensemble, sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.



Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Régime;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Régime à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport de l'auditeur sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport de l'auditeur. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Régime à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- nous communiquons aux responsables de la gouvernance, entre autres informations, l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

*KPMG A.M.L. / S.E.N. C. R. L.*

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés

Toronto, Canada

Le 25 mars 2024

# RÉGIME ÉTUDIANT EMBARK

États de la situation financière

Au 31 décembre 2023 et au 31 décembre 2022

(tous les montants sont en dollars canadiens)

	2023	2022
<b>Actif</b>		
<b>Actif courant</b>		
Trésorerie	2 160 360 \$	4 872 \$
Placements (note 5)	43 792 371	—
Intérêts et dividendes à recevoir	164 187	—
Souscriptions à recevoir	1 372 865	—
<b>Total des actifs</b>	<b>47 489 783 \$</b>	<b>4 872 \$</b>
<b>Passif</b>		
<b>Passif courant</b>		
Somme à payer pour l'achat de placements	2 237 281	—
Somme à verser à un membre du même groupe (note 8)	90 590	—
Rachats à payer	33 551	—
Charges à payer	272	—
<b>Total des passifs</b>	<b>2 361 694 \$</b>	<b>— \$</b>
<b>Actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires</b>	<b>45 128 089 \$</b>	<b>4 872 \$</b>
<b>Actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires par catégorie de parts</b>		
Étudiant Embark 2026	15 800 791 \$	696 \$
Étudiant Embark 2029	10 748 709	696
Étudiant Embark 2032	5 709 375	696
Étudiant Embark 2035	3 822 303	696
Étudiant Embark 2038	2 863 820	696
Étudiant Embark 2041	1 997 817	696
Fin des études de l'étudiant Embark	4 185 274	696
	<b>45 128 089 \$</b>	<b>4 872 \$</b>
<b>Parts en circulation par catégorie de parts (note 7)</b>		
Étudiant Embark 2026	1 464 873	—
Étudiant Embark 2029	990 609	—
Étudiant Embark 2032	523 707	—
Étudiant Embark 2035	349 185	—
Étudiant Embark 2038	259 450	—
Étudiant Embark 2041	179 552	—
Fin des études de l'étudiant Embark	395 489	—
<b>Actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires par part</b>		
Étudiant Embark 2026	10,79	—
Étudiant Embark 2029	10,85	—
Étudiant Embark 2032	10,90	—
Étudiant Embark 2035	10,95	—
Étudiant Embark 2038	11,04	—
Étudiant Embark 2041	11,13	—
Fin des études de l'étudiant Embark	10,58	—

Approuvé par le conseil d'administration de la Fondation Embark étudiant

« David Forster »

« Andrea Bolger »

David Forster, administrateur

Andrea Bolger, administratrice

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.

## RÉGIME ÉTUDIANT EMBARK

États du résultat global

Exercice clos le 31 décembre 2023 et période allant du 9 décembre 2022 au 31 décembre 2022

(tous les montants sont en dollars canadiens)

	2023	2022
<b>Revenus</b>		
Revenus d'intérêts	217 701 \$	— \$
Revenus de dividendes	126 591	—
Gains nets réalisés sur les placements	83	—
Variation nette de la plus-value latente des placements	1 573 297	—
<b>Total des revenus, montant net</b>	<b>1 917 672 \$</b>	<b>— \$</b>
<b>Charges</b>		
Frais de gestion (note 8)	162 929	—
Remise au titre des frais de gestion (note 8)	(30 994)	—
Coûts de transaction	22 694	—
Frais bancaires	4 860	128
Charges d'intérêts	748	—
Frais du comité d'examen indépendant	126	—
<b>Total des charges</b>	<b>160 363 \$</b>	<b>128 \$</b>
<b>Augmentation de l'actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires</b>	<b>1 757 309 \$</b>	<b>(128) \$</b>
<b>Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires par catégorie de parts</b>		
Étudiant Embark 2026	652 233 \$	(19) \$
Étudiant Embark 2029	440 955	(19)
Étudiant Embark 2032	216 763	(18)
Étudiant Embark 2035	157 242	(18)
Étudiant Embark 2038	115 691	(18)
Étudiant Embark 2041	88 727	(18)
Fin des études de l'étudiant Embark	85 698	(18)
	<b>1 757 309 \$</b>	<b>(128) \$</b>
<b>Nombre moyen pondéré de parts en circulation</b>		
Étudiant Embark 2026	377 584	—
Étudiant Embark 2029	251 151	—
Étudiant Embark 2032	112 938	—
Étudiant Embark 2035	81 110	—
Étudiant Embark 2038	57 753	—
Étudiant Embark 2041	50 856	—
Fin des études de l'étudiant Embark	122 740	—
<b>Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires par part</b>		
Étudiant Embark 2026	1,73	—
Étudiant Embark 2029	1,76	—
Étudiant Embark 2032	1,92	—
Étudiant Embark 2035	1,94	—
Étudiant Embark 2038	2,00	—
Étudiant Embark 2041	1,74	—
Fin des études de l'étudiant Embark	0,70	—

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.

## RÉGIME ÉTUDIANT EMBARK

États de l'évolution de l'actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires

Exercice clos le 31 décembre 2023 et période allant du 9 décembre 2022 au 31 décembre 2022

(tous les montants sont en dollars canadiens)

	Total	Étudiant	Étudiant	Étudiant	Étudiant	Étudiant	Étudiant	Fin des
	2023	Embark 2026	Embark 2029	Embark 2032	Embark 2035	Embark 2038	Embark 2041	études de
	2023	2023	2023	2023	2023	2023	2023	l'étudiant
								Embark
								2023
<b>Actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires à l'ouverture de l'exercice</b>	<b>4 872</b>	<b>696</b>	<b>696</b>	<b>696</b>	<b>696</b>	<b>696</b>	<b>696</b>	<b>696</b>
<b>Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires provenant des activités d'exploitation</b>	<b>1 757 309</b>	<b>652 233</b>	<b>440 955</b>	<b>216 762</b>	<b>157 242</b>	<b>115 691</b>	<b>88 728</b>	<b>85 698</b>
<b>Opérations sur parts rachetables</b>								
Produit tiré de l'émission de parts rachetables	44 275 766	15 398 321	10 329 213	5 519 178	3 706 039	2 770 457	1 929 887	4 622 671
Rachat de parts rachetables	(909 858)	(250 457)	(22 155)	(27 260)	(41 674)	(23 025)	(21 495)	(523 792)
Réinvestissements des distributions aux porteurs de parts rachetables	302 396	103 343	72 255	35 267	25 100	18 685	14 644	33 102
<b>Augmentation nette des opérations sur parts rachetables</b>	<b>43 668 304</b>	<b>15 251 207</b>	<b>10 379 313</b>	<b>5 527 185</b>	<b>3 689 465</b>	<b>2 766 117</b>	<b>1 923 036</b>	<b>4 131 981</b>
<b>Distributions aux porteurs de parts rachetables</b>								
Provenant du revenu net de placement	(301 640)	(103 343)	(72 106)	(35 188)	(24 960)	(18 577)	(14 415)	(33 051)
Provenant des gains en capital nets réalisés	(756)	—	(149)	(79)	(140)	(108)	(229)	(51)
<b>Distributions totales aux porteurs de parts rachetables</b>	<b>(302 396)</b>	<b>(103 343)</b>	<b>(72 255)</b>	<b>(35 267)</b>	<b>(25 100)</b>	<b>(18 685)</b>	<b>(14 644)</b>	<b>(33 102)</b>

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.



## RÉGIME ÉTUDIANT EMBARK

États de l'évolution de l'actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires

**Exercice clos le 31 décembre 2023 et période allant du 9 décembre 2022 au 31 décembre 2022**

(tous les montants sont en dollars canadiens)

<b>Augmentation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables au cours de l'exercice</b>	<b>45 123 217</b>	<b>15 800 097</b>	<b>10 748 013</b>	<b>5 708 680</b>	<b>3 821 607</b>	<b>2 863 123</b>	<b>1 997 120</b>	<b>4 184 577</b>
<b>Actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires à la clôture de l'exercice</b>	<b>45 128 089</b>	<b>15 800 793</b>	<b>10 748 709</b>	<b>5 709 376</b>	<b>3 822 303</b>	<b>2 863 819</b>	<b>1 997 816</b>	<b>4 185 273</b>

\* Il n'y a pas d'états financiers comparatifs étant donné que le Régime a été créé le 9 décembre 2022, mais a commencé ses activités le 1<sup>er</sup> mars 2023. Voir la note 1 pour obtenir des renseignements détaillés.

*Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.*

## RÉGIME ÉTUDIANT EMBARK

Tableaux des flux de trésorerie

Exercice clos le 31 décembre 2023 et période allant du 9 décembre 2022 au 31 décembre 2022

(tous les montants sont en dollars canadiens)

<b>Flux de trésorerie</b>	<b>2023</b>	<b>2022</b>
<b>Activités d'exploitation</b>		
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	1 757 309 \$	(128) \$
Ajustements au titre des éléments suivants :		
Gain réalisé sur la vente de placements	(83)	—
Variation de la plus-value latente des placements	(1 573 297)	—
Achat de placements	(42 349 321)	—
Produit tiré de la vente de placements	130 330	—
Augmentation de la somme à payer pour l'achat de placements	2 237 281	—
Augmentation des dividendes à recevoir	(164 187)	—
Augmentation de la somme à verser à un membre du même groupe	90 590	—
Augmentation des charges à payer	272	—
<b>Flux de trésorerie nets liés aux activités d'exploitation</b>	<b>(39 871 106) \$</b>	<b>(128) \$</b>
<b>Activités de financement</b>		
Cotisations des souscripteurs	29 651 750	—
Cotisations gouvernementales	1 148 038	—
Remboursements de subventions gouvernementales	(20 179)	—
Subventions gouvernementales, transferts entrants	8 436 147	—
Versements des subventions gouvernementales aux bénéficiaires	(165 640)	—
Versements de revenus à un établissement d'enseignement	(272)	—
Transferts entrants (sortants), montant net	3 140 511	—
Paiements d'aide aux études	(163 761)	—
<b>Flux de trésorerie nets liés aux activités de financement</b>	<b>42 026 594 \$</b>	<b>— \$</b>
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie	2 155 488	(128)
Trésorerie à l'ouverture de la période	4 872	5 000
<b>Trésorerie à la clôture de la période</b>	<b>2 160 360 \$</b>	<b>4 872 \$</b>
Informations supplémentaires sur les flux de trésorerie		
Dividendes reçus, déduction faite des retenues d'impôts*	170 026 \$	— \$
Intérêts reçus*	10 079	—
Intérêts payés*	748	—

\*Compris dans les activités d'exploitation

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.

# RÉGIME ÉTUDIANT EMBARK

Notes annexes

**Exercice clos le 31 décembre 2023 et période allant du 9 décembre 2022 au 31 décembre 2022**

(tous les montants sont en dollars canadiens)

---

## 1 Renseignements généraux

Le Régime étudiant Embark (le « Régime ») a été établi par la Fondation Embark étudiant (la « Fondation ») comme instrument d'épargne pour les études postsecondaires d'une personne désignée (le « bénéficiaire »). L'état de la situation financière d'ouverture a été dressé le 9 décembre 2022. Le Régime a été enregistré auprès de la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario (« CVMO ») le 6 février 2023.

Embark étudiant corp. (le « gestionnaire »), filiale en propriété exclusive de la Fondation, assure la distribution et l'administration générale du Régime au nom de la Fondation. Le gestionnaire s'occupe de l'administration générale du Régime au nom de celui-ci, notamment des services de traitement et de centres d'appels relativement aux nouveaux contrats, aux paiements, aux subventions gouvernementales, aux modifications aux régimes, aux résiliations, aux échéances et aux PAE (« paiements d'aide aux études ») et des fonctions administratives, comme la comptabilité, les rapports, la conformité, les affaires juridiques et les ressources humaines. Le Régime a commencé ses activités le 1<sup>er</sup> mars 2023.

Le fiduciaire du Régime est La Société de fiducie Banque de Nouvelle-Écosse. Le dépositaire du Régime est Fiducie RBC Services aux Investisseurs.

Le Régime atteint ses objectifs de placement pour les souscripteurs en investissant les cotisations, les subventions gouvernementales et les bénéfices selon une approche d'investissement à long terme à profil évolutif qui cherche à faire correspondre l'âge des bénéficiaires et la date prévue du début de leurs études postsecondaires avec les catégories d'actifs et la composition des placements appropriées. Le gestionnaire des placements du Régime, la Banque de Montréal (« BMO »), investit principalement dans une gamme diversifiée de fonds négociés en bourse (« FNB ») qui offrent une exposition aux titres à revenu fixe, au marché monétaire et aux titres de capitaux propres. Le Régime cherchera à atteindre ses objectifs, le cas échéant, en investissant dans des fonds négociés en bourse (ou FNB) et dans de la trésorerie et des équivalents de trésorerie.

Chaque catégorie de parts représente un groupe d'âge à profil évolutif (dit *glide path*). Lorsqu'un compte est ouvert, chaque bénéficiaire se voit émettre des parts d'une catégorie de parts en fonction de sa date de naissance. À mesure que le bénéficiaire vieillit, la répartition de l'actif cible pour chaque catégorie de parts sera modifiée au fil du temps, l'accent étant mis sur les investissements en actions au cours des premières années, puis sur une répartition plus prudente des placements au fil du temps axée sur les titres à revenu fixe. Lorsqu'une catégorie particulière de parts atteint la date d'échéance, elle est regroupée avec la catégorie Fin des études de l'étudiant Embark, dont la répartition de l'actif vise la préservation du capital. La composition réelle de l'actif de chaque catégorie de parts peut également varier en fonction de l'évolution de la valeur de marché des titres sous-jacents et sera rééquilibrée périodiquement afin de maintenir la composition cible de l'actif.

Au 31 décembre 2023, le régime se composait de sept catégories de parts auxquelles chaque bénéficiaire est assigné en fonction de sa date de naissance : Étudiant Embark 2026, Étudiant Embark 2029, Étudiant Embark 2032, Étudiant Embark 2035, Étudiant Embark 2038, Étudiant Embark 2041 et Fin des études de l'étudiant Embark. Tous les trois ans, le Régime entend créer une nouvelle catégorie de parts pour les bénéficiaires les plus jeunes dès que la catégorie de parts attribuée aux bénéficiaires les plus vieux est regroupée avec la catégorie Fin des études de l'étudiant Embark.

Le bureau principal du Régime est situé au 50 Burnhamthorpe Road West, Mississauga (Ontario) Canada.

# RÉGIME ÉTUDIANT EMBARK

Notes annexes

**Exercice clos le 31 décembre 2023 et période allant du 9 décembre 2022 au 31 décembre 2022**

(tous les montants sont en dollars canadiens)

---

Le 12 décembre 2023, les souscripteurs du Régime Familial d'épargne-études pour un seul étudiant et du Régime PremFlex ont voté en faveur de la liquidation et du transfert de leurs actifs dans le Régime étudiant Embark ou le Régime conservateur de choix Embark de la façon décrite dans la circulaire d'information sur le vote datée du 20 septembre 2023. Aux termes du vote, les souscripteurs du Régime Familial d'épargne-études pour un seul étudiant auront droit à une remise au titre des frais de gestion de 0,66 % jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 2026. Les souscripteurs du Régime PremFlex auront droit à une remise au titre des frais de gestion de 1,16 % à vie, et le remboursement des frais d'inscription et les primes de fidélité seront annulés le 31 décembre 2023. Le transfert de tous les actifs, la résiliation des contrats relatifs aux régimes d'épargne-études et la création des conventions d'aide aux études par la fondation devraient être achevés le 2 juillet 2024 ou autour de cette date. La Fondation est également autorisée à modifier la convention de fiducie, comme elle le juge nécessaire, afin de permettre le transfert des actifs détenus au régime Embark approprié.

La publication des états financiers a été autorisée par le comité d'audit, des finances et de gestion des risques du conseil d'administration de la Fondation le 25 mars 2024.

## 2 Règles comptables

Les présents états financiers annuels ont été préparés conformément aux normes IFRS de comptabilité. Le Régime a appliqué les méthodes comptables uniformément aux fins de la préparation de ses états financiers.

## 3 Méthodes comptables significatives

Le Régime a appliqué les méthodes comptables significatives décrites ci-après.

### Nouvelles normes appliquées en 2023

Le 1<sup>er</sup> janvier 2023, le Régime a adopté « Informations à fournir sur les méthodes comptables (modifications de l'IAS 1 et de l'énoncé de pratiques en IFRS 2) ». Bien que les modifications n'aient pas entraîné de changements aux méthodes comptables comme telles, elles ont eu une incidence sur les informations à fournir sur les méthodes comptables dans les états financiers.

### Instruments financiers

Les instruments financiers détenus par le Régime comprennent des actifs et des passifs financiers, notamment les placements (fonds négociés en bourse de tiers), la trésorerie, la somme à recevoir d'un membre du même groupe, les intérêts et dividendes à recevoir, les souscriptions à recevoir, les frais de gestion à payer, les rachats à payer et les charges à payer. Le Régime comptabilise les instruments financiers à la juste valeur lors de leur comptabilisation initiale, majorée des coûts de transaction dans le cas des instruments financiers qui ne sont pas évalués à la juste valeur par le biais du résultat net (JVRN). Les achats et les ventes ordinaires d'actifs financiers sont comptabilisés à la date de transaction. Les placements du Régime sont classés à la JVRN. Tous les autres actifs et passifs financiers sont évalués au coût amorti. L'obligation du Régime au titre de l'actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires est présentée au montant des distributions, qui correspond à la valeur résiduelle des actifs du Régime, déduction faite de tous les passifs.

## RÉGIME ÉTUDIANT EMBARK

Notes annexes

**Exercice clos le 31 décembre 2023 et période allant du 9 décembre 2022 au 31 décembre 2022**

(tous les montants sont en dollars canadiens)

---

### Évaluation de la juste valeur

Pour les FNB, le Régime utilise le dernier cours lorsque ce cours s'inscrit dans l'écart acheteur-vendeur du jour. Lorsque le dernier cours ne s'inscrit pas dans l'écart acheteur-vendeur, le Régime détermine le point dans l'écart acheteur-vendeur qui est le plus représentatif de la juste valeur compte tenu des faits et circonstances en cause. La politique du Régime consiste à comptabiliser les transferts d'un niveau à l'autre de la hiérarchie des justes valeurs à la date de l'événement ou du changement de circonstances à l'origine du transfert.

### Constatation des revenus, coûts de transaction et charges

Les revenus d'intérêts aux fins de distribution tirés des placements en titres à revenu fixe et des placements à court terme représentent le taux d'intérêt nominal reçu par le Régime, selon la comptabilité d'exercice. Les intérêts à recevoir sont comptabilisés en fonction des taux d'intérêt déclarés des instruments de créance. Les dividendes sont comptabilisés à titre de revenus à la date ex-dividende. Le coût des placements est déterminé selon la méthode du coût moyen. Le coût moyen comprend l'amortissement des primes et des escomptes sur les titres de créance du Régime. Les coûts de transaction représentent les commissions de courtage.

### Devises

Les états financiers sont présentés en dollars canadiens, monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation du Régime.

### Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie se compose de dépôts à vue auprès d'institutions financières.

### Entrées/(sorties) de fonds par transfert

Tout au long de la durée d'un contrat, les souscripteurs d'autres régimes gérés par Embark étudiant corp. ou ceux d'un régime offert par un autre organisme peuvent transférer leur contrat au Régime. Inversement, les souscripteurs du Régime peuvent transférer leur contrat à un autre organisme. Les cotisations, les subventions gouvernementales et les transferts entrants ou sortants sont présentés à l'état de l'évolution de l'actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires.

### Remise au titre des frais de gestion

Le Gestionnaire peut réduire les frais de gestion en fonction de la taille de l'investissement d'un porteur de parts ou de sa participation à un programme offert par le Gestionnaire. Après la clôture de chaque trimestre, le montant de toute remise au titre des frais de gestion est distribué aux porteurs de parts admissibles par le Régime sous forme de réinvestissement dans des parts additionnelles de la série respective du Régime. La remise au titre des frais de gestion, s'il y a lieu, est incluse aux postes « Somme à verser à un membre du même groupe » et « Frais de gestion » dans l'état de la situation financière et dans l'état du résultat global de chaque série de parts, respectivement, s'il y a lieu. Le gestionnaire peut réduire les frais de gestion ou y renoncer sans en aviser les porteurs de parts.

Au 31 décembre 2023, des remises au titre des frais de gestion d'un montant de 30 994 \$ ont été distribuées.

## RÉGIME ÉTUDIANT EMBARK

Notes annexes

**Exercice clos le 31 décembre 2023 et période allant du 9 décembre 2022 au 31 décembre 2022**

(tous les montants sont en dollars canadiens)

---

### **Actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires**

L'actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires comprend les cotisations des souscripteurs, les subventions gouvernementales ainsi que les revenus réalisés sur les cotisations des souscripteurs et les subventions gouvernementales. L'actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires est classé comme passif, car un souscripteur a la possibilité de résilier son régime n'importe quand avant l'échéance. En cas de résiliation avant l'échéance, les cotisations du souscripteur lui sont remboursées et le revenu réalisé sur les cotisations du souscripteur lui est dû et payable à titre de paiement de revenu accumulé ou est payable à un établissement d'enseignement désigné. Les subventions gouvernementales sont remboursées au gouvernement et le revenu réalisé sur celles-ci, auquel le souscripteur a renoncé, doit être versé à un établissement d'enseignement désigné.

Les cotisations des souscripteurs sont constituées des dépôts des souscripteurs. Tout au long de la durée d'un contrat, les souscripteurs peuvent modifier le niveau de leurs cotisations.

Les subventions gouvernementales représentent les cotisations des gouvernements fédéral et provinciaux. Elles sont comptabilisées lors de la réception d'une cotisation admissible à un régime enregistré d'épargne-études par un souscripteur du Régime.

Le revenu accumulé comprend l'augmentation (la diminution) de l'actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires. Les paiements d'aide aux études et les versements de revenus tirés des subventions aux bénéficiaires et aux institutions financières désignées viennent réduire le revenu accumulé.

### **Impôt**

À l'heure actuelle, le revenu tiré des cotisations des souscripteurs n'est pas assujéti à l'impôt en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) avant l'échéance du régime. Les paiements d'aide aux études versés aux candidats admissibles, constitués des subventions gouvernementales et de la totalité du revenu accumulé, sont inclus dans le revenu de ceux-ci aux fins de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). Les montants déposés par les souscripteurs ne peuvent être déduits par ces derniers à des fins fiscales, et ils ne sont pas imposables lorsqu'ils sont remboursés aux souscripteurs ou à leurs candidats désignés.

Ce Régime n'est pas assujéti à l'impôt en vertu de l'article 146.1 de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada).

### **Investissements dans des entités structurées non consolidées**

Une entité structurée est une entité conçue de telle manière que les droits de vote ou droits similaires ne constituent pas le facteur déterminant pour établir qui contrôle l'entité, ou que les droits de vote ne concernent que des tâches administratives et que les activités pertinentes sont dirigées au moyen d'accords contractuels. Le Régime investit dans les FNB présentés dans l'inventaire du portefeuille, et a établi que ces placements constituent des entités structurées non consolidées. Les placements du Régime dans des entités structurées non consolidées sont comptabilisés à la juste valeur par le biais du résultat net. Les FNB financent leurs activités en émettant des actions rachetables au gré du porteur qui donnent à ce dernier une participation proportionnelle dans la valeur liquidative du FNB. Les FNB sont domiciliés au Canada et inscrits à la cote de la Bourse de Toronto.

### **Normes et interprétations nouvelles et révisées publiées, mais non encore en vigueur**

Le Régime a établi qu'il n'existe aucune norme IFRS publiée, mais non encore entrée en vigueur, qui aurait une incidence significative sur ses états financiers.

# RÉGIME ÉTUDIANT EMBARK

Notes annexes

**Exercice clos le 31 décembre 2023 et période allant du 9 décembre 2022 au 31 décembre 2022**

(tous les montants sont en dollars canadiens)

---

## 4 Estimations comptables et jugements critiques

Lorsqu'elle prépare les états financiers, la direction doit faire appel à son jugement pour appliquer les méthodes comptables et établir des estimations et des hypothèses quant à l'avenir. Les paragraphes suivants présentent une analyse des plus importants jugements et estimations comptables du Régime aux fins de la préparation des états financiers.

### Statut d'entité d'investissement

L'un des jugements importants posés lors de la préparation des états financiers du Régime a consisté à établir que le Régime répond à la définition d'entité d'investissement aux termes de l'IFRS 10, États financiers consolidés. Le Régime a pour objectif d'investir les cotisations des souscripteurs de sorte à maximiser le rendement à long terme en vue d'obtenir un revenu de placement. La juste valeur est la principale mesure d'évaluation de la performance de la quasi-totalité des placements.

### Classement et évaluation des instruments financiers

Le classement et l'évaluation des instruments financiers détenus par le Régime exigent du gestionnaire qu'il pose des jugements importants afin de déterminer le classement le plus approprié conformément à l'IFRS 9. Le gestionnaire, après avoir évalué le modèle économique adopté par le Régime pour la gestion du portefeuille, ainsi que les caractéristiques des flux de trésorerie contractuels, a déterminé que les placements sont gérés à la juste valeur et que la juste valeur est utilisée pour évaluer la performance et prendre des décisions de placement. Tous les placements sont donc évalués à la juste valeur par le biais du résultat net.

## 5 Risques liés aux instruments financiers

Les activités de placement du Régime l'exposent à divers risques liés aux instruments financiers, soit le risque de crédit, le risque de liquidité et le risque de marché (qui comprend le risque de prix, le risque de change et le risque de taux d'intérêt). Le Régime n'effectue aucune transaction autrement qu'en dollars canadiens et n'est donc pas directement exposé à un risque de change significatif. La méthode globale de gestion des risques du Régime comprend des directives, des objectifs et des restrictions en matière de placement visant à atténuer le risque par une répartition des placements entre différents secteurs, catégories d'échéances et émetteurs. Le Régime a recours aux services d'un gestionnaire de portefeuille tiers et veille à ce que les placements soient conformes aux directives de placement établies et à la réglementation en valeurs mobilières et en fiscalité applicable. La responsabilité et les pouvoirs de surveillance incombent au conseil d'administration de la Fondation et à son comité d'investissement. Il existe également un comité d'examen indépendant.

### Risque de crédit

Le Régime est exposé au risque de crédit, qui s'entend du risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'autre partie à subir une perte financière. Le Régime pourrait avoir été exposé indirectement au risque de crédit dans la mesure où ses placements dans des FNB comportent des placements sous-jacents dans des titres de créance, des actions privilégiées et des dérivés.

## **RÉGIME ÉTUDIANT EMBARK**

Notes annexes

**Exercice clos le 31 décembre 2023 et période allant du 9 décembre 2022 au 31 décembre 2022**

(tous les montants sont en dollars canadiens)

---

### **Risque de liquidité**

Le risque de liquidité s'entend du risque qu'une entité éprouve des difficultés à honorer des obligations liées à des passifs financiers. Les soldes des cotisations des souscripteurs et des subventions gouvernementales présentent un risque pour le Régime, car les souscripteurs peuvent annuler ou résilier leurs contrats en tout temps, entraînant le versement immédiat de l'intégralité des soldes des comptes aux souscripteurs ou au gouvernement. Le Régime est également exposé au risque lié aux échéances de contrats et à ses obligations relatives aux comptes de revenu accumulé. Par conséquent, le Régime investit ses actifs dans des placements qui se négocient sur un marché actif et qui peuvent être facilement vendus. Le Régime veille à conserver suffisamment de trésorerie pour maintenir des liquidités suffisantes.

### **Profil d'échéance**

Les PAE (revenu accumulé et cotisations gouvernementales) sont payés après que la documentation requise a été remise au Gestionnaire. Le capital du souscripteur lui est restitué à l'échéance de la convention respective.

En cas d'annulation d'un contrat par un souscripteur, son capital et les subventions gouvernementales correspondantes sont exigibles sur demande. Les subventions gouvernementales à payer au gouvernement sont présentées déduction faite des subventions gouvernementales à recevoir à l'état de la situation financière, le Régime ayant la capacité et l'intention de régler le montant net. Le revenu tiré du capital des souscripteurs et des subventions gouvernementales remboursées doit être versé immédiatement, soit au souscripteur, soit à un établissement d'enseignement admissible, selon le cas, et est comptabilisé dans les dettes d'exploitation et autres passifs à l'état de la situation financière.

Tous les autres passifs du Régime sont exigibles dans un délai de trois mois.



## RÉGIME ÉTUDIANT EMBARK

Notes annexes

Exercice clos le 31 décembre 2023 et période allant du 9 décembre 2022 au 31 décembre 2022

(tous les montants sont en dollars canadiens)

### Risque de concentration

Le tableau qui suit résume le risque de concentration du Régime, en pourcentage des placements, au 31 décembre 2023.

	Pourcentage des placements (%) au 31 décembre 2023						Fin des études
	2026	2029	2032	2035	2038	2041	
<b>Titres à revenu fixe canadiens</b>	<b>75,2 %</b>	<b>59,3 %</b>	<b>46,1 %</b>	<b>32,4 %</b>	<b>21,1 %</b>	<b>13,7 %</b>	<b>46,6 %</b>
FINB BMO obligations totales	48,7 %	44,2 %	29,8 %	20,4 %	12,0 %	7,5 %	— %
FINB BMO obligations de sociétés à moyen terme	18,1 %	15,1 %	16,4 %	12,0 %	9,1 %	6,2 %	— %
FINB BMO obligations fédérales à moyen terme	7,4 %	— %	— %	— %	— %	— %	— %
FINB BMO obligations de sociétés à court terme	1,0 %	— %	— %	— %	— %	— %	36,5 %
FINB BMO titres adossés à des créances hypothécaires	— %	— %	— %	— %	— %	— %	5,1 %
FNB BMO obligations à très court terme	— %	— %	— %	— %	— %	— %	5,0 %
<b>Titres du marché monétaire</b>	<b>9,1 %</b>	<b>5,4 %</b>	<b>1,3 %</b>	<b>— %</b>	<b>— %</b>	<b>— %</b>	<b>43,1 %</b>
BMO Fonds du marché monétaire FNB séries	5,9 %	3,5 %	1,3 %	— %	— %	— %	43,1 %
Bons du Trésor du Canada	3,2 %	1,9 %	— %	— %	— %	— %	— %
<b>Actions américaines</b>	<b>6,3 %</b>	<b>13,7 %</b>	<b>19,4 %</b>	<b>24,5 %</b>	<b>31,6 %</b>	<b>34,3 %</b>	<b>4,0 %</b>
FINB BMO S&P 500	5,0 %	11,6 %	16,5 %	21,0 %	26,9 %	27,3 %	4,0 %
FNB BMO américain de dividendes	1,3 %	1,4 %	1,9 %	2,3 %	3,1 %	4,4 %	— %
FINB BMO MSCI USA ESG Leaders	— %	0,7 %	1,0 %	1,2 %	1,6 %	2,6 %	— %
<b>Actions canadiennes</b>	<b>6,0 %</b>	<b>13,3 %</b>	<b>18,4 %</b>	<b>23,8 %</b>	<b>25,6 %</b>	<b>28,0 %</b>	<b>3,4 %</b>
FINB BMO S&P TSX composé plafonné	4,8 %	11,2 %	15,6 %	20,3 %	21,8 %	22,4 %	3,4 %
FNB BMO canadien de dividendes	1,2 %	1,4 %	1,8 %	2,3 %	2,5 %	3,5 %	— %
FINB BMO MSCI Canada ESG Leaders	— %	0,7 %	1,0 %	1,2 %	1,3 %	2,1 %	— %
<b>Actions internationales</b>	<b>3,4 %</b>	<b>8,3 %</b>	<b>14,8 %</b>	<b>19,3 %</b>	<b>21,7 %</b>	<b>24,0 %</b>	<b>2,9 %</b>
FINB BMO MSCI EAFE	3,4 %	8,3 %	14,8 %	19,3 %	21,7 %	24,0 %	2,9 %
<b>Total</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>

## RÉGIME ÉTUDIANT EMBARK

Notes annexes

**Exercice clos le 31 décembre 2023 et période allant du 9 décembre 2022 au 31 décembre 2022**

(tous les montants sont en dollars canadiens)

---

### **Risque de marché**

Les placements du Régime sont exposés au risque de marché, qui est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des cours du marché. Suit une analyse de sensibilité qui montre l'effet qu'auraient eu, sur l'actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires, des changements raisonnablement possibles de la variable de risque pertinente à chaque date de clôture, le cas échéant. Dans les faits, les résultats réels pourraient être différents de ceux de cette analyse, et l'écart pourrait être significatif.

#### **a) Risque de taux d'intérêt**

Le risque de taux d'intérêt s'entend du risque de variation de la juste valeur ou des flux de trésorerie des investissements d'un régime dans des instruments financiers porteurs d'intérêts, en raison des fluctuations des taux d'intérêt du marché. Il existe une relation inverse entre les variations des taux d'intérêt et les variations de la juste valeur des titres portant intérêt. Le risque de taux d'intérêt est géré au moyen d'une diversification des placements effectués par les gestionnaires de portefeuille et fait l'objet d'une surveillance de la part du comité d'investissement. Le Régime est exposé indirectement au risque de taux d'intérêt, dans la mesure où les FNB sous-jacents ont investi dans des instruments financiers portant intérêt.

#### **b) Risque de change**

Le risque de change s'entend du risque que la valeur des placements libellés dans une monnaie autre que la monnaie fonctionnelle du Régime fluctue en raison des variations des taux de change. La valeur des placements libellés dans une monnaie autre que la monnaie fonctionnelle est touchée par les variations de la valeur de la monnaie fonctionnelle par rapport à la valeur de la monnaie dans laquelle le placement est libellé. Lorsque la valeur de la monnaie fonctionnelle diminue par rapport aux autres monnaies, la valeur des investissements étrangers augmente. Lorsque la valeur de la monnaie fonctionnelle augmente, la valeur des investissements étrangers diminue.

Au 31 décembre 2023, le Régime était exposé indirectement au risque de change, dans la mesure où les FNB sous-jacents avaient investi dans des instruments financiers qui étaient libellés dans une monnaie autre que la monnaie fonctionnelle du FNB.

#### **c) Autre risque de prix**

Le Régime est exposé à l'autre risque de prix, qui est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent du fait des variations des prix du marché, que ces variations soient causées par des facteurs propres à l'instrument financier ou à son émetteur ou par des facteurs touchant tous les instruments financiers similaires qui sont négociés sur le marché. Les instruments financiers détenus par le Régime sont exposés au risque de prix découlant des incertitudes entourant leurs cours futurs. Les cours de ces instruments varient principalement selon les fluctuations des taux d'intérêt, le risque de crédit, le taux de chômage en Amérique du Nord, les conditions économiques générales, le prix des produits de base et les bénéfices des sociétés. Le risque maximum associé aux instruments financiers détenus par le Régime correspond à leur juste valeur. Les gestionnaires de portefeuille gèrent ce risque en choisissant les titres selon les paramètres de la stratégie de placement. Au 31 décembre 2023, si la juste valeur des FNB avait augmenté ou diminué de 5 %, toutes les autres variables restant constantes, l'actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires aurait augmenté ou diminué d'environ 783 497 \$.

# RÉGIME ÉTUDIANT EMBARK

Notes annexes

**Exercice clos le 31 décembre 2023 et période allant du 9 décembre 2022 au 31 décembre 2022**

(tous les montants sont en dollars canadiens)

---

## Gestion du risque lié au capital

Le capital du Régime est représenté par l'actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires. Le capital du Régime peut varier d'un jour à l'autre puisque le Régime est continuellement assujéti à des cotisations et à des résiliations. Par ailleurs, les PAE et les paiements à l'échéance ont lieu à des moments précis de l'année. Le Régime n'est assujéti à aucune règle en matière de capital qui lui est imposée de l'extérieur. Dans sa gestion du risque lié au capital, le Régime vise à sauvegarder les cotisations des souscripteurs et les subventions gouvernementales reçues et à générer des revenus sur ces montants afin de verser des PAE aux bénéficiaires admissibles. Le Régime s'efforce d'investir les cotisations des souscripteurs, les subventions gouvernementales reçues et les revenus réalisés dans des placements appropriés tout en maintenant des liquidités suffisantes pour acquitter les paiements à l'échéance, les PAE, les résiliations et les dépenses conformément à ses objectifs de placement et à ses politiques de gestion du risque décrits plus haut. La politique du Régime en matière de gestion de capital consiste :

- à surveiller le niveau quotidien des cotisations et des résiliations de contrats des souscripteurs par rapport aux actifs liquides et à ajuster en conséquence les montants investis;
- à surveiller le niveau des paiements à l'échéance et des PAE à venir selon les échéances, les demandes d'étudiants reçues et l'historique des taux d'admissibilité au paiement des bénéficiaires, puis à ajuster en conséquence le portefeuille de placements;
- à investir dans des titres négociés sur un marché actif et pouvant être facilement vendus. La stratégie générale de gestion du risque lié au capital n'a fait l'objet d'aucun changement au cours de la période.

## 6 Évaluation de la juste valeur

Le Régime classe les évaluations de la juste valeur selon une hiérarchie qui place au plus haut niveau les prix non ajustés cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques (niveau 1), et au niveau le plus bas, les données d'entrée non observables (niveau 3). Les trois niveaux de la hiérarchie des justes valeurs sont les suivants :

Niveau 1	Prix (non ajustés) cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques et auxquels l'entité peut avoir accès à la date d'évaluation;
Niveau 2	Données d'entrée concernant l'actif ou le passif, autres que les cours inclus au niveau 1, qui sont observables directement ou indirectement;
Niveau 3	Données d'entrée non observables concernant l'actif ou le passif.

Si des données d'entrée de niveaux différents sont utilisées pour évaluer la juste valeur d'un actif ou d'un passif, l'évaluation est classée au niveau le plus bas des données significatives pour l'évaluation de la juste valeur. Tous les placements présentés à la note 5 sont classés au niveau 1, et il n'y a eu aucun transfert entre les niveaux 1, 2 et 3 pour l'exercice clos le 31 décembre 2023.

## RÉGIME ÉTUDIANT EMBARK

Notes annexes

Exercice clos le 31 décembre 2023 et période allant du 9 décembre 2022 au 31 décembre 2022

(tous les montants sont en dollars canadiens)

### 7 Actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2023, les variations des parts en circulation se présentaient comme suit :

Catégorie de parts	Nombre de parts à l'ouverture de la période	Parts		Parts réinvesties	Nombre de parts à la clôture de la période
		Parts émises	rachetées		
Étudiant Embark 2026	—	1 479 018	(25 164)	11 019	1 464 873
Étudiant Embark 2029	—	985 226	(2 220)	7 603	990 609
Étudiant Embark 2032	—	522 737	(2 669)	3 639	523 707
Étudiant Embark 2035	—	350 646	(4 009)	2 548	349 185
Étudiant Embark 2038	—	259 844	(2 227)	1 833	259 450
Étudiant Embark 2041	—	180 203	(2 068)	1 417	179 552
Fin des études de l'étudiant Embark	—	443 903	(51 982)	3 568	395 489

### 8 Opérations avec des parties liées

#### Frais de gestion

Embark étudiant corp. a le droit de recevoir du Régime des frais de gestion annuels. Ces frais peuvent augmenter ou diminuer, mais ne pourront excéder 1,99 % par an, plus les taxes applicables. Les frais de gestion sont établis en fonction de la valeur marchande totale du Régime et ils sont déduits avant l'attribution des revenus aux souscripteurs. Les frais de gestion réels facturés pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 se sont chiffrés à 162 929 \$, soit 1,65 %, plus les taxes applicables, déduction faite de la remise au titre des frais de gestion de 30 994 \$ décrite à la note 3. Les frais de gestion de 121 025 \$ à payer à Embark étudiant corp. sont inclus au poste « Somme à verser à un membre du même groupe » de l'état de la situation financière.

Le Régime a aussi une somme à recevoir d'un membre du même groupe de 8 740 \$ au titre des frais de gestion de placements de BMO devant lui être remboursée par Embark étudiant corp.

### 9 Placement dans des fonds sous-jacents

Le Régime investit dans FNB qui donnent accès au rendement d'indices boursiers, d'indices obligataires, d'instruments du marché monétaire ou d'un panier d'actifs et visent à reproduire le rendement qui s'appliquerait si le Régime avait acheté directement le panier d'actifs sous-jacent. Un placement dans un FNB est assujéti à tous les risques liés à un placement dans les titres qu'il détient. Le Régime peut aussi investir dans de la trésorerie et des équivalents de trésorerie.

Les placements du Régime dans ces FNB sont comptabilisés à leur juste valeur. La juste valeur de ces titres, telle qu'elle est présentée dans l'inventaire du portefeuille, le cas échéant, représente l'exposition maximale aux pertes à cette date. Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023, le Régime n'a pas fourni de soutien financier aux FNB sous-jacents et n'a pas l'intention d'accorder un soutien financier ou autre.

## RÉGIME ÉTUDIANT EMBARK

Notes annexes

Exercice clos le 31 décembre 2023 et période allant du 9 décembre 2022 au 31 décembre 2022

(tous les montants sont en dollars canadiens)

### Placements dans des entités structurées non consolidées

<b>Fonds sous-jacent au 31 décembre 2023</b>	Pays d'établissement et principal lieu des activités	% de la participation dans l'actif du fonds sous-jacent	Nombre d'actions du fonds sous-jacent détenues par le Régime
FINB BMO obligations de sociétés à moyen terme	Canada	12,66 %	406 007
FINB BMO obligations fédérales à moyen terme	Canada	2,75 %	78 511
FINB BMO MSCI Canada ESG Leaders	Canada	2,69 %	7 227
FINB BMO obligations totales	Canada	2,21 %	1 087 306
FNB BMO américain de dividendes	Canada	1,64 %	18 659
FINB BMO obligations de sociétés à court terme	Canada	1,13 %	119 781
FINB BMO titres adossés à des créances hypothécaires canadiens	Canada	0,68 %	6 922
FNB BMO canadien de dividendes	Canada	0,65 %	33 226
FINB BMO S&P/TSX composé plafonné	Canada	0,63 %	166 266
FINB BMO MSCI EAFE	Canada	0,62 %	192 179
FINB BMO S&P 500	Canada	0,43 %	73 570
BMO Fonds du marché monétaire FNB séries	Canada	0,33 %	62 863
FNB BMO obligations à très court terme	Canada	0,18 %	4 101
FINB BMO MSCI USA ESG Leaders	Canada	0,01 %	5 805

## RÉGIME ÉTUDIANT EMBARK

Notes annexes

**Exercice clos le 31 décembre 2023 et période allant du 9 décembre 2022 au 31 décembre 2022**

(tous les montants sont en dollars canadiens)

### 10 Sommaire du régime de bourses d'étude

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2023, les variations dans le régime de bourses d'étude en ce qui a trait aux cotisations, aux subventions et au revenu accumulé se présentent comme suit :

	<b>2023</b>
Cotisations des souscripteurs	
Cotisations	31 537 890
Remboursement de cotisations et sorties de fonds par transfert	(543 830)
	<b>30 994 060 \$</b>
Subventions gouvernementales	
Cotisations gouvernementales	1 148 038
Remboursements de subventions gouvernementales	(20 179)
Subventions gouvernementales, transferts entrants	8 437 520
Versements des subventions gouvernementales aux bénéficiaires	(165 640)
	<b>9 399 739 \$</b>
Revenu accumulé	
Augmentation de l'actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires	1 757 309
Transferts entrants, montant net	3 141 014
Paievements d'aide aux études	(163 761)
d'enseignement	(272)
	<b>4 734 290 \$</b>
<b>Actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires à la clôture de l'exercice</b>	<b>45 128 089 \$</b>

### 11 Événements postérieurs à la date de clôture

Le capital de démarrage de la nouvelle catégorie de parts Embark Étudiant 2044 a été versé par la Fondation le 9 janvier 2024.

## RÉGIME ÉTUDIANT EMBARK

Inventaire du portefeuille

Exercice clos le 31 décembre 2023

(tous les montants sont en dollars canadiens)

	Nombre de parts	Coût moyen (\$)	Juste valeur (\$)	% des placements
<b>Titres du marché monétaire canadien</b>				
Bons du Trésor du Canada, 5,04 %, 29 fév. 2024	700 000	694 071 \$	694 071 \$	1,54
		<b>694 071 \$</b>	<b>694 071 \$</b>	<b>1,54</b>
<b>Fonds négociés en bourse</b>				
FINB BMO obligations totales	1 087 306	14 442 281 \$	15 037 443 \$	33,33
FINB BMO obligations de sociétés à moyen terme	406 007	5 842 975	6 098 225	13,51
FINB BMO S&P 500	73 570	4 879 112	5 082 951	11,26
FINB BMO S&P/TSX composé plafonné	166 266	4 478 016	4 655 448	10,32
FINB BMO MSCI EAFE	192 179	3 921 478	4 074 195	9,03
BMO Fonds du marché monétaire FNB séries	62 863	3 134 372	3 136 864	6,95
FINB BMO obligations de sociétés à court terme	119 781	1 567 931	1 607 461	3,56
FINB BMO obligations fédérales à moyen terme	78 511	1 096 156	1 146 261	2,54
FNB BMO américain de dividendes	18 659	683 695	700 645	1,55
FNB BMO canadien de dividendes	33 226	623 647	650 897	1,44
FINB BMO MSCI USA ESG Leaders	5 805	248 918	260 064	0,58
FINB BMO MSCI Canada ESG Leaders	7 227	232 306	245 718	0,54
FINB BMO titres adossés à des créances hypothécaires canadiens	6 922	198 499	202 122	0,45
FNB BMO obligations à très court terme	4 101	198 207	200 006	0,44
<b>Total des fonds négociés en bourse</b>		<b>41 547 593 \$</b>	<b>43 098 300 \$</b>	<b>95,50</b>
Commissions de courtage intégrées		(22 590)	—	
<b>Total des placements</b>		<b>42 219 074 \$</b>	<b>43 792 371 \$</b>	<b>97,04</b>
<b>Autres actifs moins les passifs</b>			<b>1 335 718 \$</b>	<b>2,96</b>
<b>Actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires</b>			<b>45 128 089 \$</b>	<b>100,00</b>